

**Avis adopté**

Séance plénière du 23 septembre 2025

*Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité*

**Déclaration du groupe Familles**

En 2012 déjà, il était question de « La politique de périnatalité : l'urgence d'une remobilisation ». En 2024, « Des résultats sanitaires médiocres, une mobilisation à amplifier », « Transformation de l'offre de soins périnataux dans les territoires : le travail doit commencer ». Le présent avis fait un tour d'horizon à 360° de la santé des femmes avec un focus périnatal. Mais cette fois-ci, il doit être un électrochoc pour enfin sortir de l'ornière !

Tout d'abord, les femmes veulent être « actrices » de leur accouchement alors que nombreuses, du fait de leur relation avec les professionnels de santé, ont l'impression d'être « spectatrices ». L'entretien préalable précoce prend donc tout son sens. Pour les futures mères, il s'agit de parler d'elles d'une manière plus intime, d'exprimer leurs attentes ou inquiétudes dans une période où c'est pourtant indispensable. Cet entretien pourtant, tout comme l'entretien postnatal précoce n'atteint pas, loin de là, toutes les femmes. Le remboursement à 100 % 209 par l'Assurance maladie doublé d'une information ciblée pourrait permettre un meilleur accompagnement et prévenir plus efficacement les complications du post-partum, telles que la dépression. Malheureusement, la charge des IJ postnatales transférée, depuis 2023, de la branche maladie à la branche famille doit nous alerter. Pourquoi assimiler le congé maternité post-natal à un mode d'accueil du jeune enfant plutôt qu'à une période de suivi sanitaire et social des femmes après l'accouchement ? La prévention des pathologies du post-partum en sera rendue encore plus difficile !

Par ailleurs, la politique des « 1 000 premiers jours » doit être amplifiée et consolidée. Puissant levier d'action, elle embrasse la qualité de l'offre de services dans tous les territoires, l'accompagnement des parents, le développement des enfants dans un environnement sain. La réforme du congé parental en constitue un point central. L'enjeu n'est pas tant de cibler tel ou tel congé que d'articuler tous les congés pour arriver jusqu'aux 12 mois de l'enfant. En effet, pour les bébés et les différents parents, quelle que soit la configuration familiale, il est impératif de disposer de temps afin de construire leurs manières d'être ensemble et des relations sécurisantes et soutenantes.

**Le Groupe Familles a adopté l'avis.**